

**Ministère de la santé et de la prévention : mise en place le 28 juin 2023  
par la ministre déléguée d'un « comité d'appui à l'évaluation des  
pratiques de soins non conventionnelles »**

**Communiqué de presse : « Note sur la présence  
inoportune de l'association A-MCA »**

En septembre 2020, l'association loi de 1901 dénommée « Agence des Médecines Complémentaires Adaptées (A-MCA) est créée qui se veut être, selon les termes publiés sur son site « un lieu d'expertise des pratiques complémentaires et de prévention ».

En mars 2021, Mme Agnès Firmin Le Bodo, alors députée, dépose avec 7 autres députés sur le bureau de l'Assemblée Nationale une proposition de résolution – n° 3994 – « ...invitant le Gouvernement à créer une agence gouvernementale d'évaluation des approches complémentaires adaptées et de contrôle des dérives thérapeutiques et des pratiques alternatives ».

Et ce doit être alors par hasard ou par pure coïncidence que cette « invitation » parlementaire rejoint les buts que l'association précitée s'est fixés en se donnant même d'avance, par le terme « agence » qu'elle emploie pour se définir, des airs d'organisme déjà officiel ?

Depuis, le 4 juillet 2022, Mme Agnès Firmin Le Bodo est nommée ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé auprès du ministre de la santé et de la prévention.

Et c'est le 9 mars 2023 qu'en ces qualité et fonctions qu'elle annonce lors de la première journée des assises nationales de lutte contre les dérives sectaires qui se sont tenues à Beauvais la création d'un « comité d'appui à l'évaluation des pratiques de soins non conventionnelles »

Lequel tiendra **ce mercredi 28 juin 2023** sa première réunion. Ce qui en soi ne soulève aucune difficulté institutionnelle si ce n'est la présence à cette réunion de l'association A-MCA précitée.

Car outre le fait que cette association ait jusqu'ici bénéficié d'une certaine indulgence politique qui lui a notamment permis de se développer derrière un titre d'ordinaire réservé à une autorité publique, elle se présente aussi, au terme d'études internes – non validées - sur les pratiques non conventionnelles, comme capable à « distinguer le bon grain de l'ivraie ».

Ce qui a amené nombre de pseudo-thérapeutes mettant en œuvre des pratiques controversées de soins, à en faire, de fait et bien malgré elle, leur « avocate » en espérant ainsi tirer de son action publique, avant même toute validation scientifique, la possibilité d'une reconnaissance enfin officielle de leurs pratiques (Voir leurs sites).

Dans ces conditions, la présence de l'association A-MCA au sein du comité d'appui est pour le moins inopportune non pas que sa sincérité soit en cause mais parce qu'elle semble aujourd'hui mue, notamment depuis la dernière conférence de presse qu'elle a tenue en ce mois de juin, par des intérêts privés, fort éloignés des buts désintéressés et d'intérêt général du comité d'appui, qui lui font perdre toute légitimité pour intégrer avec objectivité ce comité gouvernemental.

Lille, Juin 2023

Pour le CAFFES, la présidente Charline Delporte

Contact : 06 08 35 09 58